

Alliance pour le Respect et la Protection des Animaux

ARPA 10 rue Sorgentino 06300 NICE ☎ 04.93.26.29.70

Association reconnue d'utilité publique par décret du 26/07/2006 n° 0600157D

439 608 316 00014 APE 913E



Septembre 2010

Cher(e) Ami(e),

L'été s'achève, avec son interminable cortège de misères, de souffrances, d'abandons. Nous avons fait face, sans refuge, autant que nous le pouvions, en respectant toujours la vie.

Voici donc, comme dans chacun de nos courriers trimestriels, quelques exemples parmi beaucoup d'autres, de nos interventions, auxquelles s'ajoutent, bien entendu, les nombreuses enquêtes et captures aux fins de stérilisation que nous effectuons :

- 5 Chats enfermés dans un studio à Vallauris, sans eau ni nourriture depuis 1 mois. Ils ont mangé un de leurs congénères pour survivre ! Encore traumatisés et craintifs, ils attendent une adoption ; ils sont âgés de 2 à 5 ans.
- 2 chiennes et leurs petits (6 en tout) retirés à des gens des pays de l'Est avec l'aide de la Police Nationale. Utilisés pour mendier, ils étaient également vendus à la sauvette.
- Un chien de chasse attaché au fond d'un jardin à Entrevaux, abandonné sur place avec une plaie ouverte et surinfectée sur le dos. Il avait été laissé à son triste sort sans eau, ni nourriture ! Les soins sont aujourd'hui presque terminés et il attend une famille aimante.
- Une femelle bull terrier abandonnée dans une cour intérieure d'immeuble : elle a attendu 4 jours sans manger qu'une voisine veuille bien nous prévenir. Nous l'avons secourue, très maigre ; elle va mieux maintenant et attend une adoption.
- 1 chatte, ses petits et une tortue laissés seuls sur le balcon avec un gros bol de croquettes ! Les propriétaires partis en vacances devaient penser que la solution était bonne ! La chatte était tellement stressée qu'il nous a fallu 3h pour l'attraper. Tous vont bien aujourd'hui.
- Beaucoup de gens âgés sont décédés durant ces 2 derniers mois, laissant derrière eux des animaux qui n'intéressent plus personne, les héritiers encore moins ! C'est ainsi que nous avons pris en charge :
 - 1 chat blanc et noir de 18 ans
 - 1 chatte chartreuse de 12 ans et son copain bichon de 16 ans
 - 1 petite croisée griffon de 14 ans
 - 1 loulou de 16 ans

Souvent ces animaux sont laissés seuls dans l'appartement de longs jours avant que nous soyons prévenus, si bien qu'il faut toujours un peu de temps pour les remettre en forme. Malgré leur âge, ils ont encore plein d'amour à donner et attendent des familles.

- 1 croisé caniche mâle arraché à la violence de jeunes SDF. Il avait été tellement battu, que son corps était couvert d'hématomes ! Aujourd'hui, il réapprend petit à petit à vivre normalement, sans hurler à chaque fois que nous l'approchons.
- 8 staffs retirés à un éleveur ignoble qui les faisait vivre dans le noir, enfermés dans des cages. Deux sont décédés des suites de leurs mauvais traitements, les autres sont en fourrière en attendant la décision du Parquet.
- Un lapin abandonné dans la galerie marchande d'une grande surface, des cochons d'inde, gerbilles et souris courageusement abandonnés devant la porte de notre bureau.

- Personne ne se sentant concerné par le sort des goélands, animaux prétendument « protégés », nous en avons recueilli une dizaine blessés, malades ou trop jeunes pour voler.
- En deux mois, 8 chats tombés de balcons (non réclamés par leur propriétaire), tous avec de graves fractures qui nous ont coûté entre 400 et 600 euros chacune. Jeunes pour la plupart, ils espèrent une adoption.
- Les pompiers ne se déplaçant plus pour les chats coincés dans les arbres (!), Stéphane, notre bénévole téméraire, n'a écouté que son courage pour délivrer :
 - 1 chat tigré coincé en haut d'un pin depuis 4 jours au canal de Gairaut à 12 m du sol et un pauvre chat noir à la Lanterne depuis 9 jours dans un palmier, à plus de 20m de haut !

Dans les 2 cas, les pompiers ont répondu que les chats redescendraient seuls. Nous vous garantissons que c'était impossible !

Nous profitons de cette lettre pour remercier du fond du cœur, tous les bénévoles, toutes les familles d'accueil et la SPACA de Vence. Sans eux tous ces sauvetages auraient été encore bien plus compliqués à effectuer.

Quel constat établir aujourd'hui ?

Globalement – disons le clairement – c'est nous qui portons le poids le plus lourd dans le département, tant au niveau du travail à faire qu'à celui des dépenses qui en découlent. Nous ne souhaitons porter aucun jugement. Nous nous demandons seulement pourquoi l'effort n'est pas mieux réparti.

Quelle est la situation de fait ?

Certes, pour ce qui est de l'aide publique (communes et Conseil Général), les Alpes-Maritimes sont moins mal loties que bien d'autres départements : le Conseil Général subventionne à part égale avec les communes volontaires (de plus en plus nombreuses) le contrat « stérilisations » des chats libres passé avec « Vétérinaires Pour Tous », et à Nice, où madame ALZIARINEGRE, adjointe déléguée à la Protection animale fait tout ce qu'elle peut, les « espaces chiens » et la « plage chiens » sont maintenant en place, les captures-euthanasies de pigeons (cruelles, coûteuses et inutiles car toujours répétées) ont été arrêtées sur notre demande et remplacées par un programme de limitation de leur population portant sur les lieux de nidification et de nourrissage ; enfin la ville s'est associée financièrement à la campagne départementale de stérilisation des chats.

Tout cela est positif, mais il y a quelques bémols à apporter, à propos des stérilisations en particulier :

- La subvention de la ville de Nice à ARPA a été ramenée de 10.000 euros à 4000 euros (soit moins de 1% de notre budget total des dépenses qui est de plus de 400.000 euros), alors que la subvention que nous alloue le Conseil Général n'a été diminuée que de 1000 euros (9000 euros au lieu de 10.000 euros).
- ARPA est la seule association qui dispose d'un capteur salarié (coût, avec les charges, de 25.000 euros par an). Conséquence : le travail de capture, transport chez les vétérinaires et remise des chats sur le terrain demandé par la mairie afflue presque exclusivement vers notre employée laquelle travaille déjà sur cinq communes de l'arrière-pays. Il nous apparaît donc indispensable que la ville de Nice reconvertisse un, voire deux de ses employés en capteur(s).
- Enfin un danger se profile : comme « Vétérinaires Pour Tous » demande 70 euros pour une stérilisation de chatte, alors que les vétérinaires nous prennent actuellement 50 euros, il est à craindre que certains d'entre eux veuillent s'aligner sur le prix fort, comme

l'un d'eux à déjà commencé à le faire. Nous avons souligné ce risque en réunion en mairie de Nice avec les intéressés. S'il se concrétisait au-delà de ce cas particulier que nous ne pouvons pas accepter, nous serions sans doute contraints d'arrêter notre travail « stérilisations » faute de moyens financiers alors que notre situation est déjà préoccupante.

Deux autres chiffres révélateurs que nous nous devons de faire connaître :

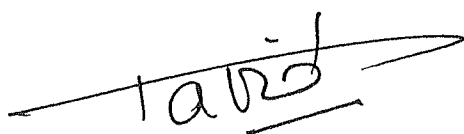
- o Pour que la mission « maîtrise des populations de pigeons » consécutive à l'arrêt des captures-euthanasies passe les derniers obstacles, ARPA a pris à sa charge le remarquable travail effectué par le docteur MICHAUX, professeur à l'Ecole Vétérinaire d'Alfort, mission qui (à tarif préférentiel) va tout de même coûter 5000 euros à notre association.
- o En 2005, sur la demande de la Mairie de St-Laurent-du-Var, ARPA a saisi et soustrait à leur triste sort les survivants d'un élevage de Chihuahuas, que la propriétaire, hospitalisée avait laissé sans soins en pleine épidémie de parvovirose pendant les 12 jours qui ont précédé son hospitalisation ! Résultat : c'est ARPA qui a été condamnée pour avoir enlevé et pas rendu les chiens survivants ! Nous irons certes en appel, mais la condamnation – de 32.000 euros ! – est d'ores et déjà exécutoire... Où est la justice ?

Si nous ajoutons à cette situation pour le moins difficile le fait que nous devons faire face à des abandons sans cesse croissants, prendre des animaux en fourrière, en enlever à des gens de l'Est – Roms en particulier – pour lesquels ils ne sont que des objets, et héberger ensuite en pension payante tous ces chiens et chats (plus de 120 actuellement), si, en même temps, nous considérons – comme vous le savez et l'approuvez – qu'un animal âgé, malade ou blessé ne doit jamais être sacrifié, et donc nous coûte cher, alors oui, nous traversons une phase critique.

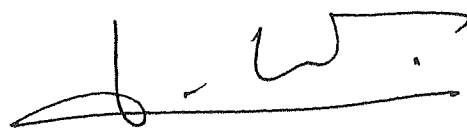
Certes, et plus que jamais, nous faisons des économies, mais combien de temps tiendrons-nous ?

Merci, Cher(e) Ami(e), de ce que vous pourrez faire pour nous soutenir.

Avec notre amitié et notre reconnaissance.



Anne-Marie DAVID
Directrice



Jacques LEBOUCHER
Président

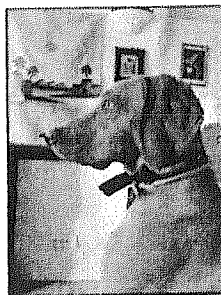
BON DE SOUTIEN

NOM.....PRENOM.....

Adresse Complète.....

Soutiens l'œuvre de l'ARPA en versant un don deeuros.

(Chèque à libeller à l'ordre de l'ARPA et à adresser : 10 rue Sorgentino.06300 NICE)



CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

LE DIMANCHE 3 OCTOBRE 2010 :

DE 10H à 18H NON STOP.

Grande kermesse-braderie à la Salle Paroissiale de l'église Jeanne d'Arc (Nice Nord) située rue Caroline (2ème rue à gauche après l'église). Possibilité de parking face à l'église (gratuit le dimanche). Buvette et buffet sur place et bonnes affaires à réaliser.

LE VENDREDI 15 OCTOBRE 2010 :

A 20 heures, Dîner dansant au Restaurant « LES PALMIERS » à Nice Nord, 1, avenue Palmiers/ Henri Dunant. 30 euros par personne (apéritif, vin et café compris). Possibilité de menu végétarien. Merci d'adresser votre réservation avec le bulletin ci-joint à notre permanence.



RESERVATION POUR LE REPAS DU VENDREDI 15 OCTOBRE 2010 à 20h

Restaurant « Les Palmiers »
1, Avenue Palmiers - Henri Dunant-06000 NICE

NOM..... PRENOM.....

Je désire réserverrepas à 30 euros dontrepas végétariens.

Je joins euros par chèque à l'ordre de l'A.R.P.A.

Chèque à adresser à : « L'Alliance pour le Respect et la Protection des Animaux »10,
Rue Sorgentino - 06300 NICE

Petite note d'information supplémentaire :

Votre don donne droit à une réduction fiscale. 66% de votre don sont déductibles de vos impôts, à concurrence de 20% de votre revenu imposable. Un seul reçu fiscal (regroupant tous vos dons) vous sera adressé en début d'année suivante, la loi ne faisant pas obligation de délivrer un reçu fiscal pour chaque don effectué (dans la limite de 50.000 euros). Reconnue d'utilité publique depuis le 26 juillet 2006, l'ARPA est habilitée à recevoir des legs et des donations (un bien immobilier), cette reconnaissance lui garantit l'exonération des droits de succession.